

APPROBATION DU DIAGNOSTIC ET PLAN D' ACTIONS TRAMES NATURELLES

L'an deux mille vingt, le **mardi 26 juillet 2022 à 15h30**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 16 juillet 2022 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	

Absents excusés :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Paul BARRET	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Gaëlle FAVENNEC	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Procurations :

M. Ronan LE DELEZIR donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Muriel CLÉRY donne procuration à Mme Marie Jo LE BRETON

Etaient également présents :

Mme Morgane DALLIC (Responsable du pôle culture, patrimoine et éducation).
Mme Sophie GIRAUD (Responsable du pôle développement territorial)

APPROBATION DU DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTIONS TRAMES NATURELLES

Vu l'article 7 de la Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan prévoyant de « préserver et gérer la trame verte et bleue, les corridors écologiques et les maillages naturels » ;

Vu le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bretagne adopté par l'assemblée régionale le 28 novembre 2019 et approuvé par arrêté du préfet de région le 16 mars 2021 (intégrant le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Bretagne adopté par arrêté préfectoral le 2 novembre 2015) ;

Vu le plan d'action territorial Trames naturelles élaboré par le Parc naturel régional dans le cadre d'un premier appel à projet de la Région Bretagne (2018-2020).

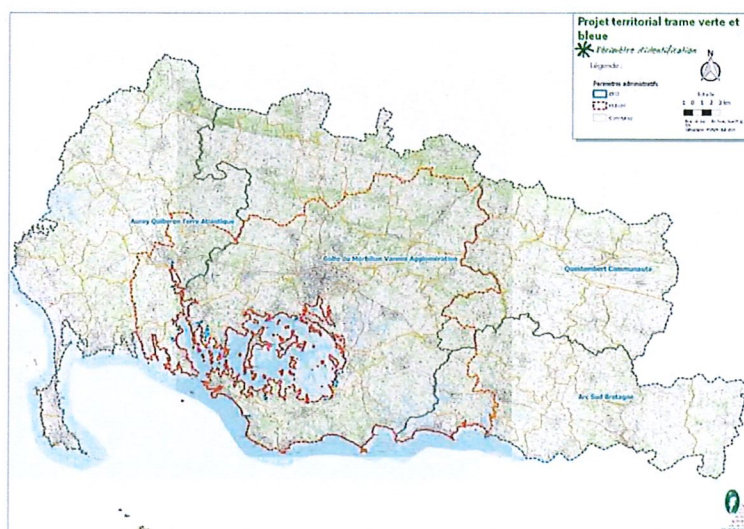
Vu le travail de mise en œuvre du plan d'action territorial Trames naturelles porté par le Parc naturel régional dans le cadre d'un second appel à projet de la Région Bretagne (2020-2022).

La Région Bretagne lance régulièrement un appel à projet « Identification et mise en œuvre d'actions en faveur des continuités écologiques » dans le cadre du Programme de Développement Rural Bretagne dans le but d'apporter un soutien financier aux territoires volontaires pour initier ou développer des plans d'actions locaux ambitieux en faveur des continuités écologiques, répondant aux objectifs du SRADDET, et avec un caractère très opérationnel.

Le Parc avait déjà répondu une première fois à cet appel à projet en proposant une stratégie, pour la période 2018-2020, décliné à travers 3 axes :

- l'élaboration d'un plan d'actions stratégiques des trames naturelles 2020-2026 ;
- l'acquisition de connaissances complémentaires ;
- la mise en œuvre d'actions expérimentales et pilotes sur le territoire.

Initialement prévu sur le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (33 communes), l'identification de la TVB a finalement été réalisée à l'échelle du territoire des quatre EPCI adhérentes (81 communes).



Le programme d'actions est également réalisé pour l'ensemble de ce territoire élargi. Il sera coordonné par le Parc sur son périmètre classé. Sa mise en œuvre se fera en lien avec les actions et programmes déjà engagées par d'autres structures du territoire (Breizh bocage, CTMA, plan de formation, ...). Il permet à d'autres structures du territoire de solliciter une aide financière dans le cadre de l'appel à projet de la Région Bretagne pour sa mise en œuvre.

Le programme d'actions porte sur 6 ans, permettant ainsi une articulation cohérente avec les deux prochains programmes triennaux du Parc et les mandats municipaux 2020-2026. Il est structuré en 13 grandes fiches actions, elles-mêmes subdivisées en sous-fiches :

- Fiche 1 : Sensibilisation à la Trame Verte et Bleue et valorisation des pratiques vertueuses,
- Fiche 2 : Mobilisation et valorisation des référentiels cartographiques,
- Fiche 3 : Intégration des trames naturelles dans les documents de planification,
- Fiche 4 : Gestion du patrimoine naturel des collectivités pour la préservation des trames naturelles,
- Fiche 5 : Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides,
- Fiche 6 : Préservation et restauration de la trame boisée,
- Fiche 7 : Accompagnement de la profession agricole dans la prise en compte des trames naturelles,
- Fiche 8 : Amélioration de la connaissance et la gestion des milieux spécifiques,
- Fiche 9 : Réduction de la fragmentation liée aux réseaux viaires, transports d'énergie et espèces exotiques envahissantes,
- Fiche 10 : Préservation et restauration de la trame noire,
- Fiche 11 : Expérimentation, préservation et restauration de la trame bleue salée
- Fiche 12 : Expérimentation sur d'autres trames naturelles,
- Fiche 13 : Coordination du plan d'actions Trame Verte et Bleue.

L'appel à projet en cours et se terminant fin septembre 2022 fait suite à ce travail. Les actions que le Parc porte ont été choisies sur la base des enjeux du territoire, des échanges avec les partenaires et des actions déjà engagées. Elles ont fait l'objet d'une délibération le mardi 20 octobre 2020.

Un nouvel appel à projet déjà proposé par la région permettra de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions territorial Trames naturelles.

Les documents cadres de la stratégie trames naturelles sont (voir annexes) :

- Trames naturelles _ Diagnostic Trame verte et bleue (juillet 2020)
- Trames naturelles _ Plan d'actions territorial (juillet 2020)

Ces documents nécessitent d'être relus et amendés lors de leur élaboration par les partenaires du territoire concerné afin d'être unanimement partagés et de refléter la réalité des enjeux de ce territoire. Lors de la phase de rédaction, il a été malheureusement difficile de mobiliser l'ensemble des partenaires et récolter leur contribution. Il a été décidé en accord avec la Région de proposer une première version avec les contributions existantes et de proposer au cours de la mise en œuvre de ce plan d'actions de récolter les contributions manquantes.

Par ailleurs, il a été proposé dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de faire évoluer les documents cadres précités en fonction des nouvelles données récoltées, d'analyses complémentaires et des actions de préfiguration opérationnelle.

Ces deux documents peuvent être appropriés par les acteurs du territoire afin de mettre en œuvre une partie du plan d'actions en sollicitant des financements Région.

APRES EN AVOIR DELIBERE, les membres du Bureau Syndical décident à l'unanimité d':

- APPROUVER les deux documents (Trames naturelles : diagnostic Trame verte et bleue / Trames naturelles : Plan d'actions territorial) amendés et mis à jour.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT